

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

attribue le label Éduform

sur proposition de la commission nationale de labellisation Éduform

Raison sociale de l'organisme : **GRETA METEHOR Paris**

Adresse du siège : **Ecole Nationale de Commerce (ENC), 70 boulevard Bessières – 75017 PARIS**

Siren n°: **197507072** Numéro de déclaration d'activité : **1175P007675** Certificat n° : **11-12-20QA12**

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour **les catégories d'actions suivantes:**

_Actions de formation (L.6313-1 1°),

_Actions de formation par apprentissage (L.6313-1 4°).

Le label attribué pour une durée de 3 ans concerne les catégories d'actions susmentionnées et les sites figurant en annexe, publié au Bulletin officiel n°1 du 02/01/2025, en application de la réglementation en vigueur ⁽¹⁾.

Cette attribution donne également lieu à la délivrance de la certification Qualiopi pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur ⁽²⁾ et de la conformité du GRETA METEHOR Paris avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail.

1 - Réglementation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche: Décret n° 2017-239 du 24 février 2017 relatif à la création du label qualité « Éduform » - Décret n° 2019-1390 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité « Éduform » prévu aux articles D. 122-9-1 et D. 122-9-2 du code de l'éducation - Décret n° 2020-1295 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « Éduform » - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « Éduform » (MENE1932128A) - Éduform
2 - Réglementation du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion: Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences - Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs prévues à l'article R. 6316-3 du code du travail - Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs. - Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation.

Le certificat du GRETA METEHOR Paris, est valable à compter du 15/12/2024 jusqu'au 14/12/2027.

Fait à Paris, le **13 JAN. 2025**

Annexe au certificat

Lieux du périmètre de labellisation

- Chapelle International, 15 rue des Cheminots – 75018 PARIS
- Collège Georges Méliès, 45/47 rue de Tanger – 75019 PARIS
- Ecole Nationale de Commerce, 70 Boulevard Bessières – 75849 PARIS
- EREA Alexandre Dumas, 29 bis rue de Cronstadt – 75015 PARIS
- Lycée Abbé Grégoire, 70 bis Rue de Turbigo – 75003 PARIS
- Lycée Montaigne, 17 rue Auguste Comte – 75006 PARIS

- Lycée Victor Duruy, 33 boulevard des invalides – 75007 PARIS
- Lycée Claude Bernard, 1 avenue du Parc des Princes – 75016 PARIS
- Lycée Honoré de Balzac, 118 Boulevard Bessières – 75849 PARIS
- Lycée des métiers de la gastronomie durable Belliard, 135 Rue BELLIARD – 75018 PARIS
- Lycée des métiers de l'hotellerie Guillaume Tirel, 237 Boulevard Raspail – 75014 PARIS
- Lycée des métiers de l'hotellerie Jean Drouant, 20 rue Médéric – 75017 PARIS

Pour la ministre et par délégation
La directrice générale de l'enseignement scolaire



Caroline PASCAL

